

Opération Collective de Modernisation du Pays de Barr et du Bernstein

DECLARATION D'INTENTION DE DEMANDE D'AIDE

Déclaration à adresser à : **Communauté de Communes du Piémont de Barr**
Hôtel de Ville 67140 BARR

PRESENTATION DU DEMANDEUR

Nom ou Raison sociale de l'entreprise :

Enseigne ou nom commercial :

N°SIRET :

N° Registre du Commerce : N° Registre des entreprises Chambre de Métiers :

.....

Adresse de l'entreprise :

.....

Tél. : Fax : Mail :

Activité principale :

Chiffre d'affaires (lignes FL ou 210+214+218 de la liasse fiscale) :

Responsable légal de l'entreprise : Nom - Prénom :

Fonction :

PRESENTATION SYNTHETIQUE DU PROJET

Cette présentation succincte permettra d'orienter votre demande vers d'éventuelles autres procédures d'aide.

Votre projet correspond à :

- le développement d'une entreprise existante
- la reprise d'une entreprise
- la création d'une entreprise

| Type d'investissements : | Détail des investissements envisagés | Coût estimé |
|---|--------------------------------------|-------------|
| <input type="checkbox"/> rénovation – construction - aménagement de locaux <i>(type, montant HT) :</i> | | |
| <input type="checkbox"/> mise aux normes - sécurité <i>(type, montant HT) :</i> | | |
| <input type="checkbox"/> acquisition de matériel <i>(type, montant HT) :</i> | | |
| <input type="checkbox"/> création d'emplois <i>(nombre de nouveaux CDI en équivalent temps plein, fonctions) :</i> | | |
| <input type="checkbox"/> investissements immatériels : <i>(études, prestations de conseil et de services, diagnostic stratégique, diagnostic environnemental, ...)</i> | | |

Objectif(s) visé(s) (impacts pour l'activité et le développement de l'entreprise)

.....

Le projet comporte t'il un **caractère innovant** ? *(si oui précisez)*

.....

Le projet s'inscrit t'il dans une **démarche de développement durable** (économie d'énergie, réduction des déchets ou des produits polluants, recyclage, anticipation des risques, adaptation aux donneurs d'ordre, ...) ? *(si oui précisez)*

.....

Je soussigné(e), responsable légal de l'entreprise, ayant qualité pour l'engager juridiquement, déclare avoir l'intention de réaliser le projet décrit ci-dessus et précise que celui-ci n'a pas encore été démarré.

Je sollicite, à travers cette déclaration d'intention, le bénéfice d'une aide au titre de l'O.C.M..

Fait à

le

signature

cachet de l'entreprise

OCM du Pays de Barr et du Bernstein

Informations légales

L'Opération Collective de Modernisation (OCM) de l'Artisanat, du Commerce et des Services est un dispositif du FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) dont les interventions sont définies par :

- L'Article 4 de la Loi n°89-1008 du 31 décembre 1989 modifiée ;
- Le Décret n°2003-107 du 5 février 2003 relatif au Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce
- L'Arrêté du 13 février 2003 pris pour l'application du décret susvisé du 5 février 2003
- La Circulaire du 17 février 2003 relative au Fonds d'intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce.

L'Opération Collective de Modernisation (OCM) du Pays de Barr et du Bernstein est régie par une convention associant les partenaires financiers, à savoir : l'Etat, la Région Alsace, le Conseil Général du Bas-Rhin et les Communauté de Communes du "Piémont de Barr" et du "Bernstein et de l'Ungersberg". La Chambre de Commerce et d'Industrie de Strasbourg et du Bas-Rhin et la Chambre des Métiers d'Alsace – section du Bas-Rhin sont partenaires techniques.

Les textes officiels sont téléchargeables sur le site <http://www.legifrance.gouv.fr/>.

Le Comité de Pilotage de l'OCM regroupe les représentants de l'Etat (le Préfet du Bas-Rhin, le Trésorier Payeur Général du Bas-Rhin, le Délégué Régional au Commerce et à l'Artisanat ou leur représentant), la Communauté de Communes du Piémont de Barr, la Communauté de Communes du Bernstein et de l'Ungersberg, la Région Alsace, le Département du Bas-Rhin, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Strasbourg et du Bas-Rhin, la Chambre de Métiers d'Alsace et l'Association des Professionnels du Pays de Barr et du Bernstein.

Le Comité de Pilotage valide la nature des investissements éligibles et propose aux organes délibérants le taux et le montant de la subvention. Les subventions seront accordées dans la limite de l'enveloppe globale disponible pour l'OCM du Pays de Barr et du Bernstein.

Les étapes d'une demande d'aide d'une entreprise

1. **Déclaration d'intention** : L'entreprise adresse cette déclaration d'intention à la Communauté de Communes du Piémont de Barr (CdC PB), présentant le projet et le montant des travaux envisagés.
2. **Visite préalable** : après réception de la déclaration d'intention, la Chambre de Métiers et/ou la CCI, organisent une visite préalable de l'entreprise et remettent le dossier de demande de subvention à remplir à l'entreprise.
3. **Dépôt du dossier de demande de subvention** : Le dossier complet* doit être déposé ou envoyé par l'entreprise au siège de la CdC PB **préalablement au démarrage des travaux (= avant toute commande !)**. (*) l'ensemble des renseignements demandés sur l'entreprise et le projet et toutes les pièces annexes.
4. **Accusé de réception du dossier complet** : Si le dossier est complet, la CdC PB envoie un courrier informant l'entreprise et **autorisant le démarrage des travaux et investissements**. Cette autorisation de démarrage des travaux ne vaut en aucun cas promesse de subvention.
5. **Décision du Comité de Pilotage** : Le Comité de Pilotage de l'OCM se réunit pour examiner les demandes de subvention et attribuer les aides. Il se prononce sur l'éligibilité des dépenses et sur le montant de l'aide. La CdC PB notifie par courrier à l'entreprise l'aide attribuée.
6. **Païement de la subvention** : Le versement de la subvention par la CdC PB intervient sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses éligibles, de la copie des factures acquittées et certifiées payées par l'expert-comptable et des photos présentant l'état après travaux.

avec le soutien et la collaboration de :

